

soixante-quatre , pour signer le cinquième des Coupons d'intérêt des reconnoissances ordonnées par le même Arrêt , pour le paiement de la liquidation des papiers du Canada ; & qu'il est nécessaire de le remplacer pour cet objet. A quoi voulant pourvoir : Oui le rapport. LE ROI ÉTANT EN SON CONSEIL, a nommé & commis le sieur Louis Guillot , pour signer , au lieu & place dudit sieur Oblet , le cinquième Coupon des reconnoissances qui seront expédiées , à compter de ce jour , pour le paiement de la liquidation des papiers du Canada , ordonnée par l'Arrêt du vingt-neuf juin mil sept cent soixante quatre & autres Arrêts subséquens : Veut Sa Majesté que le présent Arrêt soit lu , publié & affiché par-tout où besoin sera. FAIT au Conseil d'Etat du Roi , Sa Majesté y étant , tenu à Fontainebleau le quatorze Octobre mil sept cent soixante-sept.

*Signé* CHOISEUL , DUC DE PRASLIN.